Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en oeuvre d'un observatoire du marché du travail

Afin d'améliorer l'adéquation de l'offre de formation faite aux chômeurs avec les besoins des entreprises, le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce va mettre en oeuvre un observatoire du marché du travail. Celui-ci sera chargé d'analyser les tendances, les besoins et les évolutions d'un marché en pleine mutation. Il devra mettre en évidence les métiers en croissance et ceux en déclin, permettant ainsi de définir les compétences-clefs ouvrant la porte de l'emploi.

Cette tâche sera confiée à un collaborateur, qui devra à terme, établir une vue d'ensemble des bassins d'emploi du canton et des régions limitrophes et définir les compétences - clés indispensable par secteur économique et par profession.

Cet observatoire travaillera en coordination étroite avec les chefs de produit du Service de l'emploi qui vont être engagés afin de concevoir les 2'833 mesures actives que le canton a l'obligation de mettre sur pied dans le cadre du contrat de prestations passé avec l'OFIAMT.

Ces dernières seront en effet beaucoup plus efficaces si leur contenu formateur correspond à des qualifications recherchées par les employeurs potentiels. De leur côté, les entreprises auront ainsi la possibilité de trouver, par l'entremise des Offices régionaux de placement (ORP), des collaborateurs formés et donc opérationnels rapidement au sein de leur entreprise.

Rappelons que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, les cantons ont l'obligation de développer un certain nombre de " mesures du marché du travail " facilitant une réinsertion professionnelle rapide des chômeurs. S'ils n'y parviennent pas, les cantons devront payer une partie des frais occasionnés par la mise en place de la structure d'encadrement des demandeurs d'emploi entièrement payée par la Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mai 1997

M. Roger Piccand, Service de l?emploi. 021/316.61.01